Número de Révision: 005.2

Date de sortie: 03/07/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE SF 7387 known as LOCTITE 330 DEPEND 25ML PT B**

Numéro IDH: 1690728

Type de produit/utilisation recommandée: activateur

numéro d'item 1690727_194673

Restriction d'utilisation: Non identifié

Région: Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
ATTENTION:	H223 - AEROSOL INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H335 - PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	2
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	64742-49-0	30 - 60
Condensat d´aldéhyde amine	34562-31-7	10 - 30
Isobutane	75-28-5	10 - 30
2-Propanol	67-63-0	10 - 30
Cyclohexane	110-82-7	1 - 5
n-Hexane	110-54-3	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas et confinés, parcourir de grandes distances jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 49ºC (120°F) peut provoquer l'éclatement du conteneur. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Hydrocarbures. Vapeurs organiques irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Tenir le personnel non nécessaire à distance. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées : bien ventiler la pièce - ne pas fumer ; éteindre toutes les flammes, lampes témoins et tous les appareils de chauffage ; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression. Consulter la section 8.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 0 °C (32°F) et 38 °C (100.4 °F)
Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	100 ppm TWA (PEAU)	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Isobutane	1,000 ppm STEL	Rien	Rien	Rien
2-Propanol	200 ppm TWA 400 ppm STEL	400 ppm (980 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Cyclohexane	100 ppm TWA	300 ppm (1,050 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation mécanique antidéflagrante et une ventilation locale pour s'assurer que les contaminants sont à l'intérieur de leurs limites d'exposition professionnelle pendant l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Aérosol
Couleur: Ambré
Odeur: Aliphatique
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Le produit est non polaire /aprotique., Non applicable
Pression de vapeur: 35 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition: 49 °C (120.2 °F)Environ
Point/domaine de fusion: Non disponible
Densité/Densité relative:: 0.7694
Densité de vapeur relative: Non disponible
Point d'éclair: -4 °C (24.8 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible

Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	La substance ou le mélange est un aérosol inflammable avec la catégorie 2.
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	83.84 %; 645.1 g/l Méthode EPA 24
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Vapeurs organiques irritantes.
Produits incompatibles:	Des oxydants forts. Des acides forts et des bases fortes. Amines. Alcalis. Aldéhydes. Chlore. Halogènes. Oxyde d´éthylène. Isocyanates.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Stockez loin des materiaux incompatibles. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Peut causer des étourdissements, un manque de coordination, des maux de tête, des nausées et des vomissements. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau.
Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. La matière aspirée peut entrer dans les poumons et causer une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3
Condensat d´aldéhyde amine	Rien
Isobutane	Rien
2-Propanol	Oral LD50 (Rat) = 5,045 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 3,600 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6,410 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4.7 g/kg Oral LD50 (Souris) = 4.5 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 8.0 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 5.03 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,800 mg/kg
Cyclohexane	Oral LD50 (Rat) = 29,820 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,300 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 32,880 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5540 ppm
n-Hexane	Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics			
Condensat d´aldéhyde amine			
Isobutane			Cardiaque Système nerveux central Poumon
2-Propanol	Irritant	Allergène	Système nerveux central
Cyclohexane	Irritant		Système nerveux central
n-Hexane	Irritant		Développemental Poumon Système nerveux Reproductif

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	Non	Non	Non
Condensat d´aldéhyde amine	Non	Non	Non
Isobutane	Non	Non	Non
2-Propanol	Non	Groupe 1	Non
Cyclohexane	Non	Non	Non
n-Hexane	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	AÉROSOLS
Division:	2.1
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Aerosols, flammable
Division:	2.1
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien
Exceptions:	ID8000, Peut être considéré produit de consommation, (Pas plus de 500 ml)

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS (n-Heptane)
Division:	2.1
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien
Pulluant marin:	n-Heptane
Exceptions:	Quantité limitée (pas plus de 1 L).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 3, 8, 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 03/07/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.